



République Française  
Département de la Moselle



## DECISION 2022-110

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de « chargement, transport et épandage des boues issues de la Station d'épuration à Hettange-Grande 1 » est conclu avec la société Max Agri Travaux Agricoles - 16, Rue d'Epemay à 1490 Luxembourg pour un montant de 18 315 euros HT.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 décembre 2022

Le Président  
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le: 07/12/2022 Le Président

Publiée le: 07/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le: 07/12/2022